

Questions orales

Je me demande si le génial ministre admettra que ce que le gouvernement a accepté hier, à Genève devant le GATT, c'était le pire des précédents possible au pire moment possible, c'est-à-dire alors que le gouvernement essaie de renégocier l'article 11 du GATT, de façon à redéfinir et protéger notre système d'offices de gestion de l'offre et de commercialisation.

Puisque nous appartenons au Groupe de Cairns et que nous avons signé un accord de libre-échange avec les États-Unis, comment espère-t-il négocié de façon à protéger notre système d'offices de gestion de l'offre et de commercialisation, vu que ces deux groupes auxquels nous appartenons sont opposés à notre position et veulent se débarrasser des offices de commercialisation et de gestion de l'offre et détruire notre industrie laitière.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le député vient de se demander comment j'ai pu faire. Je me le demande moi-même. Ce fut une performance fantastique. Nous sommes membres du Groupe de Cairns qui accepte notre position, bien qu'elle ne soit pas parfaitement conforme à celle des autres membres.

Que pourrait-on faire de mieux pour le Canada? Nous restons membre du Groupe de Cairns. Ce groupe compte pour 25 p. 100 de toutes les exportations mondiales de produits agricoles. Il a besoin de nous et nous avons besoin de lui. Nous n'allons pas être d'accord avec les autres membres au sujet des offices de gestion de l'offre et de la nécessité de conserver le sous-alinéa 11(2c)i) et de le renforcer. Le groupe n'est pas d'accord avec nous là-dessus. D'autres pays le sont. Nous verrons ce qui en sortira, mais si ce que nous avons vu jusqu'à maintenant se répète, nous sommes en bonne position.

M. le Président: Le député de Surrey-Nord a la parole pour poser une seule question. Il sera suivi du député de Carleton-Charlotte, qui ne posera qu'une seule question lui aussi.

* * *

• (1500)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de l'Habitation au sujet de Robert Jarvis, président de la SCHL, qui veut se faire passer pour un simple avocat lorsqu'il téléphone au gouvernement de l'Ontario au nom de promoteurs immobiliers qui cherchent à obtenir des fonds de la SCHL.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si M. Jarvis a fait, à lui ou au gouvernement, une déclaration de ses intérêts financiers et si cette déclaration contient une liste des clients pour qui il a cherché à obtenir des fonds de la SCHL?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le sous-registraire général adjoint m'a dit que l'obligation de déclaration prévue par le code régissant les conflits d'intérêts ne s'applique pas à M. Jarvis. Ce dernier est assujéti aux autres dispositions du code, mais il n'est pas obligé de déclarer ses intérêts et ne relève donc pas actuellement du sous-registraire général adjoint à cet égard.

La SCHL a ses propres règles en ce qui concerne la déclaration des intérêts. Les premières règles, établies en 1984, n'obligeaient pas les personnes nommées par le gouverneur en conseil à déclarer leurs intérêts, mais M. Jarvis l'a quand même fait volontairement.

De nouvelles règles ont été établies par la SCHL en juin ou en juillet de cette année. À l'heure actuelle, les membres du conseil d'administration de la SCHL ont fait leur déclaration, mais M. Jarvis n'a pas encore fait la sienne.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Greg Thompson (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires.

Le droit imposé sur le maïs américain à destination de l'est du pays constitue un fardeau pour les éleveurs canadiens. Il nuit carrément à leur compétitivité.

Le ministre peut-il nous garantir que le gouvernement comprend très bien le problème en question? Ce faisant, peut-il nous donner une idée de la façon dont on entend le résoudre?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai demandé au Tribunal canadien du commerce extérieur de procéder à une enquête sur la situation qui règne et de consulter toutes les parties intéressées. C'est ce qui se fait à l'heure actuelle.

Lorsque ces consultations auront eu lieu, le tribunal me précisera si une autre étude complète s'impose. Je ferai rapport à la Chambre lorsque j'aurai reçu ses recommandations.